



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle Architecture  
et Patrimoine

**ARRÊTÉ n° 2013.326.0009**

portant inscription au titre des Monuments Historiques  
de l'ancien hôtel dit maison Pons situé 10 rue  
basse à MENDE (Lozère)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;  
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon en sa séance du 6 juin 2013 ;  
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;  
**CONSIDERANT** que l'ancien hôtel dit maison Pons situé 10 rue basse à MENDE (Lozère) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture et des distributions intérieures ainsi que de la rareté du plafond peint en trompe-l'œil du 2<sup>e</sup> niveau ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, l'ancien hôtel dit maison Pons situé 10 rue basse à MENDE (Lozère), sur la parcelle AS 465 d'une contenance de 233 m<sup>2</sup> et appartenant à la COMMUNE DE MENDE.

Celle-ci en est propriétaire par achat en date des 25 et 30 avril 1996 passé devant Me Jean-Pierre Senglat, notaire à Mende (Lozère) et publié au bureau des hypothèques de Mende (Lozère) le 2 mai 1996 volume 1996P n°1620 ;

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

**Article 3 :** Il sera notifié au Préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le

**22 NOV. 2013**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

Michel STOUMBOFF

